

RÈGLES DE VIE À L'HEBERGEMENT

Ces règles de vie constituent une annexe liée au règlement intérieur régional de CMA Formation Joué-lès-Tours.

L'offre d'hébergement, comme la restauration, est un service proposé par l'établissement et destiné à faciliter le suivi de la formation des apprenants pour lesquels l'éloignement géographique pose des difficultés de transport importants ou pour des raisons personnelles. L'inscription en tant qu'interne implique obligatoirement l'acceptation des règles établies dans ce document.

L'hébergement est un lieu d'accueil des apprenants en formation ou chacun s'engage au respect des règles de vie collective. La vie collective et le respect des droits et libertés impliquent le respect des règles de politesse, de convivialité et de solidarité.

➤ Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'hébergement il est demandé aux apprenants d'adopter un comportement responsable et compatible avec les règles du présent document.

➤ Pour toute urgence à partir de 23h, des animateurs sont présents et joignables en cas de nécessité soit sur site ; **chambre 1001** dans l'hébergement 1 et **chambre 3001** dans l'hébergement 3, soit par téléphone au 02.47.78.47 11 ou au 06.07.29.95.68

➤ Les hébergements sont accessibles de 17h40 à 8h30. Afin de prévenir toute dégradation ou vol, les hébergements sont fermés et les chambres ne sont pas accessibles en journée. Chacun est responsable de ses affaires et doit penser à prendre tout ce qui est nécessaire pour la journée (*Affaires de pratique professionnelle, affaires de sport par exemple*).

➤ Les cartes magnétiques et les draps des chambres sont remis le lundi à chaque occupant. Pour toute dégradation ou défaillance constatée lors de l'entrée dans la chambre, il est recommandé de le signaler immédiatement auprès de l'équipe d'animation. Toute perte de carte ou dégradation de matériel constatée lors des inventaires de sortie sera imputé à l'occupant et pourra entraîner des frais à payer.

➤ Les douches ne doivent pas être utilisées entre minuit et 6h du matin.

➤ Les chambres sont **EXCLUSIVEMENT** destinées à leurs occupants, il est strictement interdit d'inviter quelqu'un ou d'aller dans la chambre d'une autre personne quelle que soit l'heure.

➤ A 22h, le foyer et les salles d'activités ferment et chacun rejoint sa chambre.

➤ Un inventaire de chaque chambre est réalisé le vendredi matin avec un animateur. La présence de tous les occupants de la chambre est obligatoire. Les occupants sont tenus de rendre la chambre dans son état initial, c'est-à-dire dans l'état constaté à la réception de la chambre en début de semaine. Cela comprend les éviers, la douche, les toilettes et le sol.

Horaire des inventaires : 7h30

➤ Les poubelles sont à déposer le vendredi matin dans les containers prévus à cet effet en bas de chaque hébergement. Les draps sont ramenés pliés au foyer. Dans le cas contraire ils seront facturés. Si l'apprenant amène ses draps personnels, il doit en informer la personne qui récupère les draps dans le foyer lors de l'inventaire de sortie.

➤ L'introduction et la consommation de drogue et/ou d'alcool sont strictement interdites, nous ne tolérons aucune personne en état d'ébriété sur le site. De même, l'introduction et la possession d'armes de quelque nature que ce soit sont rigoureusement interdites.
(Voir Règlement intérieur)

- Pour favoriser le bien-être de tous, les chambres ainsi que tout le matériel qui s'y trouve doivent être utilisés avec soin (*coussin, alèse, couverture, mobilier*) et maintenus dans un état de propreté.
- Les salles d'activité et d'hébergement sont des locaux collectifs. Après chaque utilisation, chaque apprenant a la responsabilité de les laisser propres et rangés.

SÉCURITÉ

- En cas d'évacuation, chacun doit sortir rapidement de la chambre et rejoindre les points de rassemblement prévus à cet effet. Chacun peut se munir d'une couverture et doit laisser la porte ouverte afin que les secours puissent vérifier rapidement qu'il ne reste personne à l'intérieur des bâtiments. Chacun doit veiller à ce que rien ne gêne la circulation en cas d'évacuation.
- Le CFA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradations survenant au sein de l'hébergement. Tout effet personnel (*argent, bijoux, portable, etc.*) doit rester en possession de son propriétaire. Chacun doit veiller à fermer sa chambre en la quittant.
- Pour différentes raisons (*réparation, absences, ménage, etc.*) le personnel du CFA peut être amené à entrer dans vos chambres.

AUTORISATION DE SORTIE

Fonctionnement des heures de sortie en autonomie après 17h40 :

- Pour les majeurs : sortie possible tous les jours de 17h40 à 22h45 maximum.
 - Pour les mineurs : sortie possible uniquement le mercredi de 17h40 à 22h45 maximum.
 - **L'autorisation du représentant légal est obligatoire.** L'autorisation est ensuite valable pour chaque mercredi.
 - Les enregistrements de sortie sont possibles entre 17h40 et 21h45.
- Pour des raisons de sécurité, il est impératif de connaître en temps réel qui est présent et qui est absent sur le site.
Pour chaque départ et chaque retour du CFA entre 17h40 et 22h45, il est obligatoire de se signaler et de s'enregistrer avec sa carte d'apprenant auprès de l'animateur de permanence. Toute sortie en dehors du site sans s'être enregistré n'est pas autorisée et expose l'apprenant à une sanction.
Des plateaux repas peuvent être réservés exceptionnellement (rendez-vous médical, entraînement sportif par exemple) auprès de l'équipe d'animation.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUTE SORTIE EN DEHORS DE CES
HORAIRES EST INTERDITE.

Pour faciliter la vie en collectivité, nous vous demandons d'avoir un comportement respectueux des règles citées dans ce document. Leur infraction peut entraîner différentes sanctions jusqu'à l'exclusion de l'hébergement. En cas de sanction, les représentants légaux (pour les mineurs) ainsi que les employeurs en seront informés par courrier.

Le fonctionnement décrit dans les règles de vie à l'hébergement est susceptible d'évoluer en fonction des nécessités de service